DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
Arrondissement de BLOIS

PROCES VERBAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Monthou sur Bièvre - Ouchamps - Valaire
Séance du 08/04/2026

L'an 2026, le 8 Avril à 16 heures, le Conseil syndical du SMAEP de Monthou sur Bièvre - Ouchamps - Valaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHICOINEAU RENE, Président.

Présents : M. CHICOINEAU RENE, Président, Mmes : AUDIANE SEVERINE, HERCOUET SYLVIE, M. RUDAULT PATRICE.

Excusés : Excusé(s) : Mmes : BOUCHE Michelle, LOUET CHRISTINE, MM : CHAVIGNY HERVE, GALLOU JEAN-MARC, LEGOUY QUENTIN

Secrétaire de séance : Mme AUDIANE SEVERINE.

Nombres de membres
- ···Afférents au Conseil syndical : 6
- ···En exercice : 4

Date de la convocation : 01/04/2026
Date d'affichage : 01/04/2026

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2026-04-01 - Approbation du compte de gestion 2025

Le comité syndical,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant les opérations régulières ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Décision :
Le conseil syndical décide, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2026-04-02 - Approbation du compte administratif 2025

Monsieur RUDAULT Patrice Vice-Président prend la présidence pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2025 - service adduction eau potable - présenté par Monsieur René CHICOINEAU, président.

Vu le compte de gestion dressé par le receveur syndical pour l'exercice 2025

Vu le compte administratif 2025 présenté par Monsieur René CHICOINEAU, président

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, approuve à 3 voix Pour le compte administratif de l'exercice 2025. -service adduction eau potable - tel qu'il est présenté par Monsieur René CHICOINEAU, président.

Monsieur René CHICOINEAU, président n'a pas pris part au vote.

2026-04-03 - Affectation définitif du résultat 2025
Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur René CHICOINEAU,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent de 299 802.87 euros en section de fonctionnement ;
• un déficit d'exécution de 63 236.20 euros en section d'investissement

Décision :
Le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement :
Ligne 002 : 236 566.67 € (Résultat reporté de fonctionnement) recettes de fonctionnement

Section d'investissement
D'affecter à titre obligatoire la somme de 63 236.20€ **au compte 1068** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (recettes)

Ligne 001 : 63 236.20 € (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) dépenses d'investissement

2026-04-04 - Analyses d'eau supplémentaires
Il est proposé au conseil syndical de pratiquer des analyses supplémentaires sur le réseau d'eau, en plus des analyses effectuées par ARS.

Il est proposé de faire une analyse mensuelle en rotation sur les 3 communes du syndicat d'eau. Le laboratoire départemental d'analyse du Loir-et-Cher a été sollicité pour obtenir une demande de prix.

Pour 12 analyses par an en rotation sur les 3 communes : 2 572.18€ HT

Le président demande l'accord du conseil syndical.

Décision :
Le conseil syndical décide de mettre en place des analyses supplémentaires sur le réseau d'eau à la fréquence d'une analyse par mois en rotation sur les 3 communes du syndicat, et autorise le président a signé le devis du laboratoire départemental d'analyse du Loir et Cher.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 16 heures 45 min.